

Réveillez vous !

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

Périodique gratuit édité par le groupe local de Générations Futures des Hautes-Pyrénées.

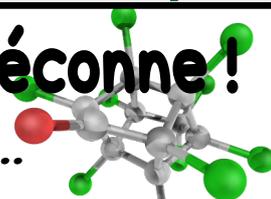
Et publié chaque fois que ses auteurs en auront le courage et l'envie !



Il n'y a pas que le chlore qui déconne!



Responsables mais pas coupables...



À l'heure où le parquet de Paris a demandé le 24 novembre un non-lieu dans le procès du chlordécone aux Antilles suite à plusieurs plaintes déposées en 2006, faisons le point sur ce scandale. Un de plus... Ce pesticide organochloré fut employé massivement durant plus de vingt ans sous plusieurs dénominations commerciales, Képone, Curlone ou encore Merex et ceci notamment comme insecticide contre le charançon du bananier en remplacement du fameux et aussi très toxique Lindane (1).

la liste de la convention de Stockholm sur les POP. Une paille ! Question : comment se fait-il que ce poison très rapidement identifié fût si longtemps épandu sur de nombreuses cultures ?

► Prompte prise de conscience aux USA

Dès le début, donc, seulement 1 % de la molécule se retrouve employé sur les terres US. On la retrouve uniquement dans des pièges à fourmis ou à cafards. Le reste est répandu dans les autres pays sur les bananeraies, le tabac, les arbustes ornementaux ou les cultures d'agrumes. Elle est aussi un larvicide efficace contre certains diptères et un fongicide pulvérisé contre le mildiou. Cerise sur le gâteau, elle se révèle être un métabolite (produit de dégradation) des insecticides Kelevan (contre les doryphores de la pomme de terre) et Mirex, ce dernier étant aussi utilisé comme retardateur de flammes.

► Ouvriers sacrifiés sur l'autel des profits

Schéma classique s'il en est, les ouvriers qui travaillaient pour AC et Life science products (LSP) (3) le faisaient sans protection particulière. Très vite, ceux d'entre eux qui se trouvaient en contact direct avec le produit eurent des problèmes pulmonaires et furent pris de malaises et de tremblements. Une étude menée par le département de la santé de l'état de Virginie révéla même que 400 personnes vivant aux alentours de l'usine concentraient une forte dose de chlordécone dans le sang.

1976 – Suite au procès mené contre les sociétés AC et LSP, l'agence fédérale américaine de protection de l'environnement, l'EPA (Environmental Protection Agency) obtient l'interdiction de la commercialisation dans tous les États-Unis après avoir découvert la présence de Képone dans les produits de la mer et donc proscrit leur consommation l'année

précédente. Ces deux entreprises sont alors condamnées successivement à 19,5 et 3 millions de dollars de l'époque dont une partie versée sur le compte d'une fondation, la Virginia Environmental Endowment (VEE) servira comme indemnité.

2022 - La James River Association (JRA) a décerné à VEE un prix en reconnaissance de son soutien à long terme à la restauration de la rivière James polluée par le chlordécone lorsque, dans les années 70, le sous-traitant d'AC, LSP en avait déversé 18 tonnes dans un égout relié à un ruisseau affluent de cette rivière et qui servait alors à l'alimentation humaine.

► Des Antilles et des méchantes molécules...

1972 - Après plusieurs refus successifs, la commission de la Société française de phytiatrie et de phytopharmacie (SFPP) déclasse le chlordécone du tableau A – produits toxiques – dans le tableau C des substances « seulement » dangereuses. Ce retournement de situation permet sa commercialisation sur le territoire français et donc ultramarin. Le 1^{er} février de la même année, la société Seppic décroche une Autorisation provisoire de vente (APV) pour une durée d'un an afin de traiter les bananeraies en remplacement du HCH devenu inefficace contre les charançons qui creusent des galeries dans les troncs des bananiers ce qui entraîne leur chute quelques semaines après. Autorisation accordée, mais avec l'obligation pour l'entreprise de fournir un bilan d'impact environnemental à l'issue de ce délai afin de réévaluer la toxicité de la molécule. Cette autorisation provisoire ne sera réexaminée qu'en 1976 et le bilan jamais réalisé. Question : que font les autorités publiques censées protéger les populations ?

Un an plus tard, une étude menée par Jacques Snégaroff, chercheur de l'Institut national de recherche



Bienvenue à Hopewell, capitale chimique du sud...

► Born in the USA

1951 – Deux chimistes, Gilbert et Giolito synthétisent la chlordécone. 1952 – La société américaine Allied chemical (AC) située à Hopewell (2) en Virginie du sud dépose deux brevets. Mais, très vite, les autorités sanitaires refusent son usage pour les cultures alimentaires du fait de sa toxicité. Elle est reconnue comme écotoxique, neurotoxique, reprotoxique, cancérigène et se révélera plus tard être de plus un perturbateur endocrinien. Elle possède toutes les caractéristiques des polluants organiques persistants (POP). À savoir, la toxicité, la persistance (jusqu'à 700 ans), la bioaccumulation dans les graisses des êtres vivants et la capacité à migrer facilement sur de longues distances. En 2009, le pesticide a d'ailleurs été ajouté à

(1) gamma-hexachlorocyclohexane ou γ -HCH (2) Traduction : bon espoir... (3) Remarquez ici tout le cynisme de la dénomination de ce sous-traitant d'AC qui rappelle le fameux slogan de Bayer « Science for a better life »...



Source : outremers360.com

agronomique (INRA), révèle la présence de Lindane et de chlordécone dans le sol des bananeraies et dans l'eau de trois rivières guadeloupéennes. 1980 - L'étude d'un autre chercheur de l'INRA, Alain Kermarrec, établira la présence du chlordécone chez les poissons, les oiseaux et les petits mammifères de la faune sauvage. Entre temps, en 1979, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classera le chlordécone comme cancérigène possible chez l'homme. De quoi peut-être prendre quelques mesures de protection immédiates, non ?

1980 - Édith Cresson, ministre de l'Agriculture, délivre à la société Laguarigue une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le chlordécone sous la dénomination commerciale « Curlone ». La formulation du produit est réalisée à Béziers à partir de la molécule synthétisée au Brésil. S'ensuit la commercialisation et l'exportation vers les Antilles. Merci qui ?

► **La population et les zabitans aussi intoxiqués !**

Les conséquences de l'utilisation massive du pesticide aux Antilles ne se font pas attendre : 90 % des îliens sont contaminés (4) , 65 % des cours d'eau, 1/5^{ème} des terres agricoles de la Guadeloupe et 1/3 des celles de la Martinique. Et avec elles, les légumes cultivés sur celles-ci. Une variété de crevette locale nommé « ouassou » ou « zabitans » a presque disparu de la cuisine créole. S'il n'est pas totalement responsable de cet état de fait, le chlordécone doit en assumer une grande

partie. La raison : l'interdiction de l'élevage ainsi que de la pêche dans les rivières contaminées. Nombres d'aquaculteurs et de pêcheurs se sont vus alors obligés de cesser leur activité, de se reconverter ou, moindre mal, de migrer vers d'autres zones de pêche. Hormis les « traditionnels » cancers hormonaux de la prostate et du sein, une étude de 2003 montre que le sang maternel de neuf femmes sur dix contient du chlordécone. Un lien est établi entre la présence de la molécule et une augmentation sensible des naissances prématurées ainsi qu'une réduction de la motricité fine des enfants contaminés in utero.



Source : Profil Instagram @labananematuer

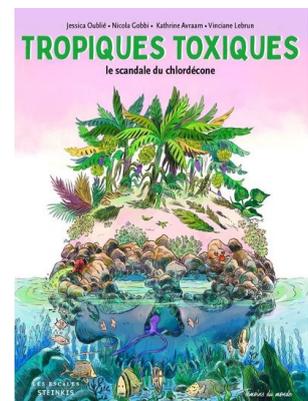
► **Enfin l'interdiction ou presque...**

1990 – Le 1^{er} mars, le Curlone perd son homologation. Mais cela n'empêche pas l'entreprise Laguarigue de réapprovisionner ses stocks six mois plus tard. Les 1560 tonnes achetées correspondant à quatre campagnes d'épandage, une demande de dérogation de cinq ans parvient aussitôt au ministère de l'agriculture par l'intermédiaire de Guy Lordinot, député de la Martinique et pharmacien de son état ! Henri Nallet, ministre de l'agriculture de l'époque

refuse... Précisant qu'il existe tout de même un délai de 2 ans à partir du retrait d'autorisation (5). Ce délai sera prolongé d'un an par Louis Mermaz en 1992. Finalement, le 30 septembre 1993, le pesticide est officiellement interdit à la vente aux Antilles françaises. Enfin !

► **Responsables mais toujours pas coupables...**

50 ans après la date de la première commercialisation, le scandale du chlordécone ne fait plus aucun doute. Questions : quid de tous les ministres successifs qui ont eu à gérer le problème ? Ministres de l'agriculture, de l'environnement, de la santé... Et à travers eux, l'État. Quid de tous les responsables des institutions en charge de la protection de la nature et des populations ? La Commission européenne, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), les chambres d'agriculture, la Direction générale de l'alimentation (DGAL), les préfetures, l'Agence régionale de santé (ARS)... Quid des chefs d'entreprise qui ont mis sur le marché ces molécules tueuses en toute connaissance de cause ? Quid des coûts pour soigner les malades, assainir les terres polluées, dédommager les agriculteurs, les aquaculteurs, les pêcheurs ? Et si l'on n'agit pas rapidement pour modifier le jugement du parquet de Paris, encore une fois les externalités négatives seront payées par le contribuable français, les victimes abandonnées à leur triste sort et les responsables, par la justice, « oubliés » (6).



À lire...

Tropiques toxiques – 240 pages – Les escales (23 €)
 Adhèrez à Générations Futures
<https://www.generations-futures.fr/agir/devenir-adherent/>
 Relais local 65
tarbes@generations-futures.fr

(4) Chiffre tiré du rapport de Santé publique France de 2008 – (5) Décision qui ne s'appuie sur aucun texte de loi mais qui profite plutôt d'un vide juridique
 (6) Clin d'œil à l'un des auteurs du livre, Jessica Oublié